



Séance du 16 mai 2024

Compte rendu de la Commission de la recherche
du 14 mars 2024

La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 14 mars 2024 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 16 mai 2024
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Yves GERVAIS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 21-05-2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche

Séance du 14 mars 2024

Présents : Marion ALBOUY ; Michel AUDIFFREN ; Jean-Marc BERJEAUD ; Antoine CLAEYS ; Olivier COUSSI ; Xavier DROUOT ; François DUBASQUE ; Afsaneh GAILLARD ; Jean-Pierre GAZEAU ; Yves GERVAIS ; Lucie KARAYAN-TAPON ; Gwendoline LAFAYE ; Christophe MAGAUD ; Théo MARTINEAUD ; Aubin PENNA ; Yannis POUSSET ; Catherine RANNOUX-WESPEL ; Thierry SAUZEAU ; Raphaël THUILLIER ; Karine VIGIER DE OLIVEIRA

Excusés : Christophe GENDREAU-TOUCHAIS

Procurations :

***Marie-Paule BESLAND donne procuration à Yves GERVAIS ;
Delphine BON donne procuration à François DUBASQUE ;
Pascal BOURDON donne procuration à Karine VIGIER DE OLIVEIRA ;
Noël BRUNETIERE donne procuration à Michel AUDIFFREN ;
Pascal CARATO donne procuration à Marion ALBOUY ;
Julie GONVIN donne procuration à Christophe MAGAUD ;
Denis LEMONNIER donne procuration à Yves GERVAIS ;
Laurence PIRAULT-ROY donne procuration à Yannis POUSSET ;
Laurence LETURMY donne procuration à Antoine CLAEYS ;
Cécile TREFFORT donne procuration à Catherine RANNOUX-WESPEL***

Invités : /

NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.

Ordre du jour

Commission Recherche en formation plénière :

I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche des 7 décembre 2023 et 11 janvier 2024

II - Examen du règlement intérieur de l'IFR Droit et Science Politique et de l'IFR Energie, Environnement, Evolution

III - Examen des demandes de soutien pour équipements scientifiques 2024

IV - Informations diverses

V - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte :

Commission Recherche en formation restreinte aux professeurs, maîtres de conférences et personnels assimilés :

I - Examen d'une demande d'association au laboratoire TECHNE

II - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches :

I - Examen des demandes d'autorisation d'inscription et examen des propositions de désignation des rapporteurs et de jury en vue de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches

II - Questions diverses

Yves GERVAIS ouvre la séance à 14h00.

Commission Recherche en formation plénière :

Voir power-point de présentation en annexe.

I - Approbation du compte rendu de la Commission Recherche des 7 décembre 2023 et 11 janvier 2024

Voir comptes rendus en annexe.

La Commission Recherche approuve par 29 voix pour et 1 abstention le compte rendu de la Commission Recherche du 7 décembre 2023.

La Commission Recherche approuve par 28 voix pour et 2 abstentions le compte rendu de la Commission Recherche du 11 janvier 2024.

II - Examen du règlement intérieur de l'IFR Droit et Science Politique et de l'IFR Energie, Environnement, Evolution

Voir règlement intérieur, procès-verbal du comité d'orientation et avis de la direction des affaires juridiques en annexe.

Les règlements intérieurs des IFR Droit et Science Politique (DSP) et Energie, Environnement, Evolution (EEE) sont présentés pour délibération pour avis avant transmission au CA. Ils font suite au règlement général des IFR examiné en Commission Recherche, puis en CSA et voté par le CA mi-2023. Chaque IFR peut en effet se doter d'un règlement intérieur intégrant certaines particularités.

- IFR Droit et Science Politique, Directeur M. Antoine CLAEYS

L'IFR Droit et Science Politique regroupe les unités de recherche IDP, ISCRIM, IHD, CECOJI, Institut Jean Carbonnier et l'unité de service Juriscope. L'Ecole Doctorale Droit et Science Politique lui est associée.

Un élément important concernant l'IFR DSP :

L'IFR DSP a une spécificité : il regroupe toutes les unités de recherche de la seule UFR Droit. Une forte proximité entre IFR et UFR est souhaitée : le Comité d'Orientation de l'IFR se substitue au Conseil Scientifique de l'UFR.

Les missions du Comité d'Orientation sont identiques à celles du Conseil Scientifique de l'UFR. Sa composition est similaire à celle du Conseil Scientifique de l'UFR (cf. règlement intérieur).

Le Directeur de l'IFR est nommé par la Présidente de l'Université sur proposition du Comité d'Orientation et après avis de la Doyenne de l'UFR. Le Directeur de l'IFR propose au Comité d'Orientation la répartition de la dotation recherche entre les structures fédérées au sein de l'IFR.

Le règlement intérieur a recueilli les avis favorables du Comité d'Orientation et du Directeur des Affaires Juridiques.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité le règlement intérieur de l'IFR Droit et Science Politique.

- IFR Energie, Environnement, Evolution, Directeur Mme Karine VIGIER

L'IFR Energie, Environnement, Evolution regroupe les unités de recherche EBI, PALEVOPRIM et IC2MP. L'Ecole Doctorale Rosalind Franklin lui est associée.

Le Comité d'Orientation est composé du Directeur de l'IFR, des Directeurs des UMR et du Directeur de l'Ecole Doctorale. Ses missions sont conformes à celles adoptées pour les IFR (cf. règlement intérieur).

Le Directeur est nommé par la Présidente de l'Université sur proposition du Comité d'Orientation et après avis de la Commission Recherche.

Le règlement intérieur a recueilli les avis favorables du Comité d'Orientation et du Directeur des Affaires Juridiques.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité le règlement intérieur de l'IFR Energie, Evolution, Environnement.

III - Examen des demandes de soutien pour équipements scientifiques 2024

Voir tableau récapitulatif en annexe.

L'AAP est financé par l'université de Poitiers et Grand Poitiers (UP 50 k€, Grand Poitiers 200 k€). Il concerne l'exercice budgétaire 2024.

Les attendus de Grand Poitiers portent sur le financement d'équipements structurants, à forte visibilité.

Les orientations de Grand Poitiers correspondent aux trois ODD retenus par l'UP, à savoir : « santé et bien-être », « éducation de qualité » et « villes et communautés durables ». Il s'agit d'accompagner les politiques publiques : mobilités durables ; bio-santé ; biodiversité et chimie verte ; numérique responsable, jeux et Edtech ; sciences humaines et patrimoine.

Deux niveaux d'équipements sont proposés :

- 1^{er} niveau : enveloppe de 80 k€, équipement 15 k€ minimum
- 2^{ème} niveau : enveloppe de 120 k€, équipement 40 k€ minimum

Un Groupe de Travail a été mis en place pour proposition de classement-financement, composé de :

- G. LAFAYE
- L. LETURMY
- N. BRUNETIERE
- M. AUDIFFREN
- R. THUILLIER
- Y. GERVAIS
- M.-F. BRAND (Grand Poitiers)
- M. TAILLET (DRInnov)

Evaluation des projets :

Projets reçus : 18 pour une demande totale de 467 113 €

Biosanté : 7 (193 050 €)

1. Dessiccateur à point critique du CO₂. E. BERE – Plateforme ImageUP (34 992 €)
2. Automatisation de l'analyse de l'efficacité des traitements anti-infectieux et de l'étude des mécanismes de résistance : vers une stratégie à haut débit. K. BRUNET – PHAR2 (15 000 €)
3. Développement d'analyses microscopiques automatisées sur cellules vivantes. C. STEICHEN – IRMETIST (76 966 €)
4. STARS (phySical acTivity, fAtigue, bRain and Sleep). Q. BRETONNEAU – MOVE (30 000 €)
5. Acquisition d'équipements de culture cellulaire pour l'étude de la cancérogenèse. M. MESNIL – COMET (16 633 €)
6. Acquisition d'un système d'imagerie cellulaire par fluorescence intégrée. C. BODET – LITEC (11 500 €)
7. Effets bénéfiques d'extraits phénoliques sur le vieillissement. G. PAGE – NEUVACOD (7 959 €)

Energie-Environnement-Evolution : 7 (191 912 €)

1. Analyse de surface par Infra-rouge pour un large panel de matériaux développés à l'IC2MP. E. FOURRE – IC2MP n°1 (27 657 €)
2. Transformation de la lignine pyrolytique vers des biocarburants et produits chimiques de valeur ajoutée. C. ABREU TELES – IC2MP n°2 (24 690 €)
3. Analyses surfaciques des tissus minéralisés. C. GROHE – PALEVOPRIM (12 750 €)
4. Production, modification, analyse et exploitation de fragments d'anticorps à visée thérapeutique. F. THOREAU – IC2MP n°3 (29 009 €)
5. Développement des activités sur la qualité des ressources aquatiques : suivi de la présence de microalgues dans les plans d'eau. J. LABANOWSKI – IC2MP n°4 (25 390 €)
6. VOX (Volatilisation des composés Organophalogénés). B. GOMBERT – IC2MP n°5 (27 550 €)
7. Développement de la caractérisation operando d'échantillons solides par diffraction de rayons X. S. ARRII – IC2MP n°6 (44 865 €)

MPSIN : 4 (82 150 €)

1. Générateur de perturbations amonts proches d'un environnement réel pour l'étude de la récupération d'énergie par interactions fluide-structure. F. KERHERVE – PPRIME n°1 (14 200 €)
2. Mesure Hall. P. GODARD – PPRIME n°2 (19 950 €)
3. Granulométrie par voie sèche. S. JARNY – PPRIME n°3 (20 000 €)
4. Métrologie de terrain pour valider des modèles hydro-sédimentaires. A. BEAUDOIN et N. RICHARD – PPRIME n°4 et XLIM (28 000 €)

Les critères de sélection porteront plus particulièrement sur :

- l'intégration de l'équipement à une structure ou plateforme à vocation mutuelle en lien avec les grands champs thématiques et les objectifs de développement durable du PIA4 ExcellencES : santé et bien-être, éducation de qualité, villes et communauté durable
- les projets prenant en compte l'amélioration du bilan carbone de la Recherche et sa sobriété énergétique
- les projets soumis par de jeunes MCF - MCUPH (recrutés à l'université de Poitiers depuis moins de trois ans)

Autres critères :

- Veiller à l'équilibre entre les secteurs disciplinaires
- Prioriser les nouvelles demandes et les laboratoires qui n'ont pas été lauréats les années précédentes
- Tenir compte des classements proposés par les IFR

Les projets ont fait l'objet d'une double évaluation, par un rapporteur principal proche de la thématique du projet et par un rapporteur secondaire qui en est plus éloigné.

Chaque rapporteur a présenté brièvement les projets qu'il a examinés, puis a donné la note d'évaluation qu'il a attribuée et qui a abouti à une proposition de classement en sous-commission.

Il est proposé de financer les projets suivants bien classés par les laboratoires et les IFR à hauteur des montants demandés :

- Dessiccateur à point critique du CO₂. E. BERE – Plateforme ImageUP (34 992 €)
- Automatisation de l'analyse de l'efficacité des traitements anti-infectieux et de l'étude des mécanismes de résistance : vers une stratégie à haut débit. K. BRUNET – PHAR2 (15 000 €)
- Analyse de surface par Infra-rouge pour un large panel de matériaux développés à l'IC2MP. E. FOURRE – IC2MP n°1 (27 657 €)
- Transformation de la lignine pyrolytique vers des biocarburants et produits chimiques de valeur ajoutée. C. ABREU TELES – IC2MP n°2 (24 690 €)
- Générateur de perturbations amonts proches d'un environnement réel pour l'étude de la récupération d'énergie par interactions fluide-structure. F. KERHERVE – PPRIME n°1 (14 200 €)

Viennent ensuite les projets pour lesquels Grand Poitiers a manifesté un intérêt particulier qui pourraient être financés partiellement à hauteur de 15 000 €, les porteurs de projets étant invités à mobiliser d'autres financements :

- Développement des activités sur la qualité des ressources aquatiques : suivi de la présence de microalgues dans les plans d'eau. J. LABANOWSKI – IC2MP n°4 (25 390 €)
- Métrologie de terrain pour valider des modèles hydro-sédimentaires. A. BEAUDOIN et N. RICHARD – PPRIME n°4 et XLIM (28 000 €)

La demande du laboratoire IRMETIST (Développement d'analyses microscopiques automatisées sur cellules vivantes. C. STEICHEN – IRMETIST (76 966 €)) pourrait être fusionnée avec celle du LITEC (Acquisition d'un système d'imagerie cellulaire par fluorescence intégrée. C. BODET - LITEC (11 500 €)) et recevoir un soutien à hauteur de 66 500 €, le LITEC apportant une contribution de 10 500 €. Il est souhaité que l'équipement acquis, même localisé temporairement au CHU, soit affiché sur la plateforme d'imagerie de l'Université ImageUP.

Puis seraient retenus :

- Mesure Hall. P. GODARD – PPRIME n°2 (19 950 €)
- Analyses surfaciques des tissus minéralisés. C. GROHE – PALEVOPRIM (12 750 €)

Au total, 245 741 € sont ainsi répartis.

Le projet du laboratoire IC2MP (Production, modification, analyse et exploitation de fragments d'anticorps à visée thérapeutique. F. THOREAU – IC2MP n°3 (29 009 €)) est classé en liste complémentaire. Les porteurs de projets lauréats seront invités à négocier autant que possible les devis à la baisse, les économies ainsi réalisées pouvant permettre éventuellement de financer ce projet.

Les critères de l'appel à projets sont interrogés, notamment les deux enveloppes distinctes dont il n'est finalement pas tenu compte. Ces critères pourront être rediscutés l'an prochain sans remettre en cause la souplesse du dispositif.

La Commission Recherche approuve à l'unanimité le soutien pour équipements scientifiques 2024.

IV - Informations diverses

- Appel à projet interne « Programme d'Appui aux projets pour une Recherche Internationale » (PARI)

Compte tenu du succès rencontré par l'appel à projet interne PARI, il est question d'essayer de le reconduire une année supplémentaire sur 2024-2025.

- Appel à projet interne « Impulsions Interdisciplinaires Recherche - 2IR – 2024 »

Le troisième appel à projet interne « Impulsions Interdisciplinaires Recherche » dans le cadre du projet UP-SQUARED est lancé.

V - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17 heures 30.

Yves GERVAIS
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'Y' and 'G' followed by a horizontal line extending to the right.